



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Département de l'Isère – Commune de Coublevie
Château d'Orgeoise – BP 2 -38 500 COUBLEVIE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de conseillers votants : 27

L'an deux mille vingt-deux, le quatre février, le conseil municipal de la commune de Coublevie, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle Chartreuse, sous la présidence d'Adrienne PERVES, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 29 janvier 2022

Présents : Adrienne PERVES, Jean-Yves POTIER, Corinne SOINNE, Antoine CLOPPET, Eric LAMIDIEU, Peggy COURTHIAL, Ghislaine TROUILLOUD, Daniel ROUDIER, Caroline MOUREY, Jean François MOTTE, Fabien PALISSE, Céline FAUROBERT, Rolande PELLISSIER, Hubert SCELERS, Pascal FORTOUL, Claudine HUBOUD-PERON, Sébastien BALLY, Benoît MISCHÉL, Chantal DOUCET.

Pouvoirs : Arnaud AUTHIE a donné procuration à Jean François MOTTE, Isabelle PROVENT a donné procuration à Corinne SOINNE, Serge RICHARD a donné procuration à Fabien PALISSE, Patrick WARIN a donné procuration à Chantal DOUCET, Agnès LE CALVE a donné procuration à Caroline MOUREY, Benjamin BRICHET-BRILLET a donné pouvoir à Peggy COURTHIAL, Gaëlle LE CHEVALLIER a donné procuration à Jean-Yves POTIER, Danièle CAVALLI a donné procuration à Adrienne PERVES.

Secrétaire de séance : Corinne SOINNE

7 FINANCES

7 2 FISCALITE

7 2 6 Autres taxes et redevances

03-2022

TARIFS DROIT DE PLACE – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : Adrienne Pervès

Selon les articles 2125-1 et suivants du CG3P, « *Toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance. La redevance due pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public tient compte des avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation.* »

Afin de répondre à ses obligations, la commune de Coublevie propose les tarifs suivants :

Type d'activités	Tarifs
COMMERCES AMBULANTS	
(camions pizzas, stands crêpes, camions de vente divers (tarif par jour)	1,00 €/ ml / J
Vente ambulante sans stand lors de manifestations de la ville (tarif par personne)	10 €/ J
Vente au déballage (le mètre en linéaire)	1,00 €/ ml / J
Terrasse ouverte	75 €/ an /m ²
Terrasse fermée	85 €/ an /m ²
Stand sur marché	1,00 € / ml / jour
Panneau, chevalet, porte menu	30 €/an/unité
Pot de fleur, mobilier décoratif	10 €/an/unité
OCCUPATION LIEE A DES TRAVAUX ¹	
Benne à gravats	15 €/mois/ m ²
Echafaudages	15 €/mois/ m ²
Dépôts de matériaux ou emprise spécifique	15 €/mois/ m ²
Clôtures, palissades de chantier	15 €/mois/ m ²
Armoires, cabanes pour alimentation	15 €/mois/ m ²
Etai, chevalement, contrefiche	15 €/mois/ m ²
Câbles électriques, canalisations privées	5 €/ mois pour alimentation de chantier /ml
Appareils de levage	20 €/ mois / m ²

FOIRE ET BROCANTE ²	
De 1 à 200 mètres linéaires	34 €/J
De 201 à 500 mètres linéaires	47 €/J
De 501 à 800 mètres linéaires	55,50 €/J
De 801 à 1 100 mètres linéaires	65,50 €/J
ATTRACTIONS FORAINES	
Cirques, spectacles, attractions et marionnette	
Cirques	10€/J/100m ²
Petits manèges jusqu'à 100 m ²	50 €/J
Grands manèges de 101 à 200 m ²	100,00 €/J
Gros manèges à partir de 201 m ²	120,00 €/J
Stand buvettes et restaurations par tranche de 5 m ²	12,50 € /J

¹ Exonération pour les chantiers portés par la commune, la CAPV et le Département de l'Isère

² Exonération pour les associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire et en avoir débattu,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** d'appliquer les tarifs afférents au droit d'occupation privative du domaine public tels que présentés à compter du 1^{er} avril 2022,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre,

Adopté à l'unanimité
(27 voix)

Le Maire,
Adrienne PERVES

Pour extrait certifié conforme



